

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

REÇU
20 JUIN 2024
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 13/2024

Séance du 19 juin 2024 - 9h00

Organisation des Universités de la Biodiversité 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

En 2018, Frédérique TUFFNELL, députée de la 2^{ème} circonscription du département de la Charente-Maritime, a pris l'initiative de créer à Rochefort les Universités de la Biodiversité, manifestation destinée à promouvoir auprès de la population, des élus et des acteurs locaux la nécessité de préserver les espèces végétales et animales ainsi que les espaces qui les abritent.

En 2022, Frédérique TUFFNELL, en prévision de la fin de son mandat électif, a procédé à la constitution d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée "Les Universités de la Biodiversité", laquelle a notamment pour objet de contribuer à la poursuite et au développement du colloque éponyme. Ainsi, la 4^{ème} édition s'est déroulée à Rochefort les 23 et 24 septembre 2022. Enfin, une 5^{ème} édition s'est tenue le 22 septembre 2023 sur le thème "Une seule santé, animale, environnementale, humaine, quelles interactions ?" et s'est adressée à un public composé à la fois de spécialistes et de profanes.

Pour chacune des éditions, plusieurs partenaires sont mobilisés tels que l'Agence de l'eau Adour-Garonne, La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de Charente-Maritime, la délégation Nouvelle-Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi que la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Fort de succès des 4^{ème} et 5^{ème} éditions, l'association organise la 6^{ème} édition autour du thème "L'arbre et la forêt" qui se déroulera le vendredi 20 septembre 2024 au Palais des congrès de Rochefort.

Après un constat sur les superficies occupées par les bois et les forêts, le régime juridique (public et privé), des divers usages économiques (filière bois, énergie, construction) et écologiques des forêts (stockage du carbone, régulation du climat, infiltration de l'eau, habitat pour la biodiversité, ...), il s'agira d'aborder les enjeux de préservation de l'arbre et les forêts que ce soient les combats pour préserver les forêts primaires dans le monde, ceux pour protéger la biodiversité en France (lieu de bien être, de balades, sans oublier la chasse aux petits et grands gibiers.), que les actions de protection face aux sécheresses ou l'impact du changement climatique, les incendies dans notre département en mettant en avant les actions réalisées par les jeunes via les éco-délégués, l'OFB, l'ONF ainsi que le SDIS17. Les conférences seront gratuites et ouvertes au grand public.

Afin de formaliser les rôles de chaque partenaire associé dans le cadre de l'organisation de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité et le budget dédié, une convention de partenariat tripartite a été établie et une convention entre le FMA et l'association sur les flux financiers.

Rôle des partenaires associés :

L'Association "Les Universités de la Biodiversité" anime un comité de pilotage chargé de définir le contenu scientifique ainsi que le programme de la manifestation. Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pause-café et bilan). La Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO) apportera son aide au Forum des Marais Atlantiques pour l'envoi des invitations sur le fondement de sa base de données.

Financement du projet :

Le budget prévisionnel de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité est évalué à 26 400 €.

Le Syndicat Mixte Forum des Marais mobilise un gestionnaire pour la mise en œuvre de la manifestation à hauteur de 2 500 euros.

L'Association des Universités de la Biodiversité mobilise dans le cadre du projet de versement des adhésions de ses adhérents soit 700 €.

La CARO verse une participation d'un montant de 7 000 € au Forum des Marais Atlantiques. La CARO se libèrera de sa participation au vu d'une demande écrite du Forum des Marais Atlantiques accompagnée des pièces justificatives des dépenses engagées.

Des soutiens complémentaires seront demandés à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et au Département de la Charente-Maritime.

Les frais de déplacements des intervenants seront remboursés au réel sur présentation de justificatifs. Une convention de remboursement de frais sera rédigée pour chaque intervenant.

Les conventions sont annexées au présent document de séance.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de valider les conventions de partenariat présentées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat et tout document y afférent ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants ;
- de solliciter les subventions auprès des financeurs.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

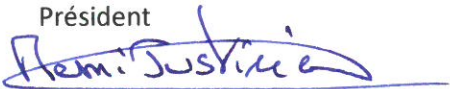
Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président



Le secrétaire de séance
Alain BURNET



REÇU

20 JUIN 2024

S/P ROCHEFORT

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA
6ème EDITION DES UNIVERSITÉS DE LA BIODIVERSITE
LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A ROCHEFORT

Entre :

L'Association Les Universités de La Biodiversité, structure porteuse de la manifestation, représentée par Madame Frédérique TUFFNELL, agissant en qualité de Présidente ;

La **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**, ci-après dénommée la CARO, représentée par Monsieur Hervé BLANCHÉ, agissant en qualité de Président autorisé par une délibération 2020-043 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 relative aux conventions autres que les marchés, les délégations de services publics et l'attribution de subventions, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dot le montant financier est inférieur à 40 000 euros;

Le **Forum des Marais Atlantiques**, représenté par Monsieur GILARDEAU, agissant en qualité de Président ;

Préambule

En 2018, Frédérique TUFFNELL, députée de la 2ème circonscription du département de la Charente-Maritime, a pris l'initiative de créer à Rochefort les universités de la biodiversité, manifestation destinée à promouvoir auprès de la population, des élus et des acteurs locaux, la nécessité de préserver les espèces végétales et animales ainsi que les espaces qui les abritent.

Reconduite en 2019, l'opération a connu un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire.

En 2021, la troisième édition a bénéficié du partenariat de la CARO, ce qui a permis de lui conférer une dimension accrue tant d'un point de vue scientifique qu'en termes d'audience en raison d'une large diffusion à distance.

En 2022, Frédérique TUFFNELL, en prévision de la fin de son mandat électif, a procédé à la constitution d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée « les universités de la biodiversité », laquelle a notamment pour objet de contribuer à la poursuite et au développement du colloque éponyme. Ainsi, la 4ème édition s'est déroulée à Rochefort les 23 et 24 septembre 2022. Enfin, une 5ème édition s'est tenue le 22 septembre 2023 sur le thème « Une seule santé, animale, environnementale, humaine, quelles interactions ? » et s'est adressée à un public composé à la fois de spécialistes et de profanes.

Pour chacune des éditions, plusieurs partenaires sont mobilisés tels que l'Agence de l'eau Adour/Garonne, la délégation Nouvelle Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi que la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Fort du succès des 4ème et 5ème éditions, l'association organise la 6ème édition autour du thème « L'arbre et la forêt qui se déroulera sur une journée le vendredi 20 septembre 2024 au Palais des congrès de Rochefort. Après un constat sur les superficies occupées par les bois et les forêts, le régime juridique (public et privé) et des divers usages économiques (filère bois, énergie, construction) et écologiques des forêts (stockage du carbone, régulation du climat, infiltration de l'eau, habitat pour la biodiversité...) il s'agira d'aborder les enjeux de préservation de l'arbre et les forêts. Que ce soient les combats pour préserver les forêts primaires dans le monde, ceux pour protéger la biodiversité en France (lieu de bien être, de ballades, sans oublier la chasse aux petits et grands gibiers.) et les actions de protection face aux sécheresses. De même que l'impact du changement climatique, les incendies dans notre département en mettant en avant les actions réalisées par les jeunes via les éco-délégués, l'OFB, l'ONF, ainsi que le SDIS17. Les conférences seront gratuites et ouvertes au grand public.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir et organiser, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, les relations de chaque partenaire associé dans le cadre de l'organisation de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité ainsi que de préciser les modalités de financement.

Article 2 : Objectifs communs

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les parties à la présente convention souhaitent affirmer leur partenariat autour de l'organisation de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité afin de :

- D'organiser un espace de partage des savoirs autour de la thématique de la biodiversité
- Promouvoir auprès de la population, des élus et des acteurs locaux la nécessité de préserver les espèces végétales et animales ainsi que les espaces qui les abritent.
- Contribuer à la conservation et la valorisation des paysages et patrimoines naturels

Article 3 : Rôles des partenaires associés

L'Association Les Universités de la Biodiversité anime un Comité de pilotage chargé de définir le contenu scientifique, ainsi que le programme de la 6^{ème} Edition des Universités de la Biodiversité.

Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pauses café et bilan...).

Si nécessaire, la CARO apportera une assistance matérielle au Forum des Marais Atlantiques pour l'envoi des invitations en s'appuyant sur sa base de données.

Article 4 : Financement

Le budget prévisionnel de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité est évalué à 26 400 €.

Le Syndicat Mixte Forum des Marais mobilise un gestionnaire pour la mise en œuvre de la manifestation à hauteur de 2 500 euros.

L'Association Universités de la Biodiversité mobilise dans le cadre du projet de versement des adhésions de ses adhérents soit 700 €

La CARO verse une participation d'un montant de 7 000 € au Forum des Marais Atlantiques. La CARO se libèrera de sa participation au vu d'une demande écrite du Forum des Marais Atlantiques accompagnée des pièces justificatives des dépenses engagées.

Des soutiens complémentaires seront demandés à l'Agence de l'eau [Adour-Garonne](#), la Région [Nouvelle-Aquitaine](#) et au Département [de la Charente-Maritime](#).

Article 5 : Durée - Modifications

La convention prend effet à la date de signature et sera effective jusqu'au 31/12/2024.

Cette convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 6 : Renouvellement

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les parties lors d'une réunion de bilan permettant de faire le point sur la manifestation et les projets à venir.

Fait en 3 exemplaires originaux à Rochefort, le

**La Présidente de l'Association des Universités
de la Biodiversité**

**Le Président de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan**

Frédérique TUFFNELL

Hervé BLANCHÉ

Le Président du Forum des Marais Atlantiques

| **Jean-Marie GILARDEAU**

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL 2024

BUDGET 6ème EDITION DES UB

DEPENSES		RECETTES	
Intervenants	12 000,00 €	AEAG	7 000,00 €
Prestation FMA	2 500,00 €	REGION	2 000,00 €
Frais de réception	2 500,00 €	DEPARTEMENT	2 000,00 €
Fournitures	1 000,00 €	CARO	7 000,00 €
Vidéo et site web	2 500,00 €	LEA NATURE	2 000,00 €
		YVES ROCHER	2 000,00 €
<i>FRAIS DE STRUCTURE</i>	<i>1 000,00 €</i>		
<i>VALORISATION FRAIS STRUCTURE ET BENEVOLAT</i>	<i>4 900,00 €</i>	<i>AUTOFINANCEMENT 20%</i>	<i>4 400,00 €</i>
TOTAL DEPENSES	26 400,00 €	TOTAL RECETTES	26 400,00 €

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA

6ème EDITION DES UNIVERSITÉS DE LA BIODIVERSITE

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A ROCHEFORT

Entre :

L'Association Les Universités de La Biodiversité, structure porteuse de la manifestation, représentée par Madame Frédérique TUFFNELL, agissant en qualité de Présidente ;

Le Forum des Marais Atlantiques, représenté par _____, agissant en qualité de Président ;

Préambule

L'association organise la 6^{ème} édition autour du thème « L'arbre et la forêt » qui se déroulera sur une journée le vendredi 20 septembre 2024 au Palais des congrès de Rochefort. Après un constat sur les superficies occupées par les bois et les forêts, le régime juridique (publique et privé) et des divers usages économiques (filière bois, énergie, construction) et écologiques des forêts (stockage du carbone, régulation du climat, infiltration de l'eau, habitat pour la biodiversité....) il s'agira d'aborder les enjeux de préservation de l'arbre et les forêts. Que ce soient les combats pour préserver les forêts primaires dans le monde, ceux pour protéger la biodiversité en France (lieu de bien être, de ballades, sans oublier la chasse aux petits et grands gibiers.) et les actions de protection face aux sécheresses. De même que l'impact du changement climatique, les incendies dans notre département en mettant en avant les actions réalisées par les jeunes via les éco-délégués, l'OFB, l'ONF, ainsi que le SDIS17. Les conférences seront gratuites et ouvertes au grand public.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir et organiser, les modalités d'organisation de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité ainsi que de préciser les modalités de financement entre le FMA et l'association des Universités de la biodiversité.

Article 2 : Rôles respectifs

L'Association Les Universités de la Biodiversité anime un Comité de pilotage chargé de définir le contenu scientifique, ainsi que le programme de la 6^{ème} Edition des Universités de la Biodiversité.

Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pauses café et bilan...).

Article 3 : Modalités financières

Le budget prévisionnel de la 6^{ème} édition des Universités de la Biodiversité est évalué à 26 400 € réparti conformément à l'annexe 1.

Le Syndicat Mixte Forum des Marais sollicite les financements auprès de :

- La CARO : 7000€
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne : 7000€

Le Syndicat Mixte Forum des Marais mobilise un gestionnaire pour la mise en œuvre de la manifestation à hauteur de 2 500 euros.

Le Syndicat Mixte Forum des Marais procèdera aux avances et paiements pour les intervenants, frais de réception, fournitures conformément au budget présenté en annexe 1.

Une fois la manifestation réalisée, le Syndicat Mixte Forum des Marais procèdera à un bilan comptable avec en recettes les subventions de la CARO et de l'AEAG et en dépenses les avances et paiements pour les frais de réception, fournitures conformément au budget présenté en annexe 1.

Le solde déficitaire correspondra au montant qui sera appelé auprès de l'association Les Universités de la Biodiversité

Le FMA émettra alors un titre de recettes à l'encontre de l'association Les Universités de la Biodiversité avec le bilan comptable en pièces justificatives à l'issue de la manifestation et de l'ensemble des paiements.

Article 4 : Durée - Modifications

La convention prend effet à la date de signature et sera effective jusqu'au 31/12/2024.

Cette convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Article 5 : Renouvellement

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les parties lors d'une réunion de bilan permettant de faire le point sur la manifestation et les projets à venir.

Fait en 2 exemplaires originaux à Rochefort, le

**La Présidente de l'Association des Universités
de la Biodiversité**

Frédérique TUFFNELL

Le Président du Forum des Marais Atlantiques